

## Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) 2024 : le compte n'est toujours pas bon

Réunis ce jour, en intersyndicale, tous les syndicats représentatifs de l'entreprise Manpower :

***CFTC, UNSA, CFDT, CFE-CGC et CGT***

Souhaitent alerter une nouvelle fois la direction Manpower France sur la déconnexion entre ses propositions en matière d'augmentations annuelles et les attentes des salariés permanents de l'entreprise.

En effet, cette année, comme bien trop d'années passées, les propositions de l'entreprise sont bien loin de répondre à la situation sociale des salariés. Subissant de plein fouet l'inflation depuis plus de deux ans (augmentation de 18,9 % des prix de l'électricité en décembre 2023 et de 7,2% des prix de l'alimentation, d'après l'INSEE) la Direction de l'entreprise n'a décidé de mettre sur la table qu'une enveloppe d'augmentation, représentant peu ou prou 3% de la masse salariale (5,4 millions d'euros).

Cette somme est parfaitement ridicule en comparaison des **plus de 100 millions d'euros de résultats nets** affichés par l'entreprise en 2023 et des **900 millions d'euros de capitaux propres** de la holding Manpower France !

Le chantage des négociateurs de la Direction de l'entreprise en menaçant de retirer des augmentations prévues, la modification du système de prime (qui devait devenir plus avantageux pour les salariés) si les organisations syndicales ne signaient pas les NAO est venu, une nouvelle fois, prouver l'absence de volonté de l'entreprise d'entendre les demandes des salariés exprimés à travers les organisations syndicales !

Face à cette situation, l'intersyndicale :

***CFTC, UNSA, CFDT, CFE-CGC et CGT***

souhaite une nouvelle fois, prouver sa responsabilité et pose sur la table la proposition suivante pour répondre aux revendications des salariés :

***Une enveloppe de 4% de la masse salariale d'augmentations applicable au 1<sup>er</sup> mars 2024 avec un minimum de 3% d'augmentation générale.***

***La modification du système de primes qui compterait désormais un palier de 500 euros pour 5 ans d'ancienneté et de 1000 euros pour 10 ans d'ancienneté ainsi que le paiement de la prime d'ancienneté 5 ans aux salariés ayant 6,7,8 et 9 d'ancienneté au 1<sup>er</sup> mars 2024.***

L'intersyndicale demande que ces **revendications raisonnables** soient entendues et que l'entreprise montre ainsi sa volonté de répondre à la demande des salariés un minimum de partage avec eux de la valeur ajoutée qu'ils produisent : ces augmentations permettraient assurément de tendre à la diminution du turn-over qui coûte si cher à Manpower et à récompenser les efforts toujours renouvelés des salariés permanents !

